



SYNTHESE DU PROJET DE SERVICE 2018-2022 DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE (SAVS) DU PÔLE ADULTES HENRI CROS

Un service médico-social

Le SAVS a pour objet la mise en œuvre d'un accompagnement socio-éducatif de personnes en situation de handicap qui désirent accéder, maintenir ou développer leurs capacités à vivre à leur domicile.

Le SAVS est autorisé depuis novembre 2016 pour le suivi de 26 personnes bénéficiant d'une notification d'orientation spécifique délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Le territoire d'intervention et le public accueilli

Le SAVS intervient sur le territoire de la Communauté de Commune des 2 Rives de Valence d'Agen qui regroupe 28 communes pour environ 19000 habitants.

Le périmètre d'action du service s'étend sur 10 kilomètres.

Actuellement, le SAVS accompagne des travailleurs handicapés de l'ESAT « Terres de Garonne ». Dans le cadre de son projet de service, le SAVS étudie les possibilités d'élargir ses missions auprès d'autres publics que ceux de l'ESAT.

Un service constitutif du Pôle Adultes Henri Cros

Sur le territoire de la Communauté de Communes de Valence d'Agen, le pôle regroupe en plus du SAVS, un ESAT, un foyer d'hébergement, un foyer occupationnel, un FAM et une MAPHV, et depuis peu une Entreprise Adaptée (EA).

Nos missions

Le SAVS a vocation à s'adapter à la diversité des situations rencontrées par son public à travers un accompagnement adapté à chacun.

Ces principales missions sont de :

- développer et maintenir l'autonomie de la personne,
- l'accompagner dans son projet de vie,
- lui permettre l'accès aux droits fondamentaux.

arseo
action solidaire

Notre offre de service :

⇒ **L'accompagnement à la réalisation des actes administratifs :**

Dans le domaine administratif	Dans la gestion du budget
<ul style="list-style-type: none">• Accompagnement et facilitation du suivi des démarches administratives (dossiers, courriers, démarche auprès de la Poste ou des banques) et orientation vers les dispositifs de droit commun (CCAS, PMI, etc.) et les organismes publics (MDPH, CPAM, CAF, etc.).	<ul style="list-style-type: none">• Guidance, conseils, réassurance dans la gestion du budget, en complémentarité avec les mesures de protections juridiques lorsqu'elles sont en place.

⇒ **L'accompagnement dans l'usage du logement :**

L'entretien	Le déménagement
<ul style="list-style-type: none">• Appui, conseil permettant à la personne accompagnée, d'entretien son intérieur (sans toutefois se substituer à une aide à domicile).	<ul style="list-style-type: none">• Support technique et organisationnel (planification) concourant notamment à réduire le stress entraîné par un déménagement.

⇒ **L'accompagnement dans les relations sociales :**

Lorsqu'existent des liens familiaux, le SAVS préserve et maintient ceux-ci en tenant compte du souhait de la personne accompagnée.

⇒ **L'accompagnement à la parentalité :**

Rôle de conseil auprès des parents et orientation vers les acteurs spécialisés si besoin et de facilitateur, relais et traducteur des échanges avec les différents partenaires, tiers.

⇒ **L'accompagnement à la santé :**

Guidance et facilitation de l'accès de la personne accompagnée aux services adaptés et adéquats en matière de soin. Ce travail est fait en relation avec les professionnels de santé du territoire et divers spécialistes.

Dans les cas nécessitant des compétences médicales ou de suivi de soins, le SAVS travaille en relation avec l'infirmière de l'ESAT qui reste pour certaines personnes accompagnées, une référence en termes de santé.

⇒ **L'accompagnement par rapport au travail :**

Les personnes accompagnées peuvent exprimer auprès du SAVS leur quotidien professionnel en ESAT : moments difficiles, souhait de suivre une formation ou encore de quitter l'ESAT pour aller vers d'autres projets professionnels, etc.

⇒ **L'aide au transport, à la mobilité :**

Il peut s'agir pour le SAVS, d'assurer ponctuellement un certain nombre d'accompagnements, en particulier des premiers rendez-vous auprès de professionnels de santé, afin d'aider au repérage et aux enjeux du rendez-vous.

⇒ **L'organisation de moments conviviaux :**

Chaque année, le SAVS promeut 2 à 3 sorties en week-end et une dizaine en fin de semaine (concert, bowling, restaurant, etc.). Ces moments revêtent un caractère convivial, mais il s'agit aussi, à travers la plus large sollicitation des personnes accompagnées dans la préparation de ces projets, à ce que chacun renforce sa confiance en soi. Environ 2 soirs par mois, le SAVS propose également un atelier cuisine, bricolage ou autre.

⇒ **L'accompagnement à la mise en œuvre de projets de vacances :**

Le SAVS appui les projets de vacances en étant sollicité par les personnes accompagnées tant pour l'organisation des projets que pour des actions de réassurance.

Notre équipe pluridisciplinaire

Au sein du SAVS, nous privilégions l'intervention d'une équipe professionnelle la plus diversifiée possible, susceptible de répondre à la palette des besoins et des demandes exprimés. **L'équipe socio-éducative est composée d'un éducateur spécialisé, d'un Conseiller en éducation sociale et familiale et d'un psychologue.**

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) et la référence projet

Le PAP a pour objectif de définir les grands axes de l'accompagnement. Il est formalisé après une période d'observation et d'accompagnement de 3 mois. Révisé annuellement, sa co-construction implique plusieurs temps forts :

- **Recueil des attentes de la personne** où le référent projet s'appuie également sur les fiches d'observation individuelles, les bilans réguliers, le projet, etc. ;
 - **Bilan : formalisation du document** (rédigé par le référent projet), réflexion en équipe pluridisciplinaire pour validation, définition des axes du projet fixés ;
 - **Travail d'information et d'échange avec la personne** accompagnée : questionnement sur le souhait de continuer avec le SAVS, proposition des axes d'accompagnement formulés par l'équipe, détermination des objectifs d'accompagnement avec la personne, signatures par les parties présentes.
-

Un plan d'amélioration continue de la qualité (PACQ)

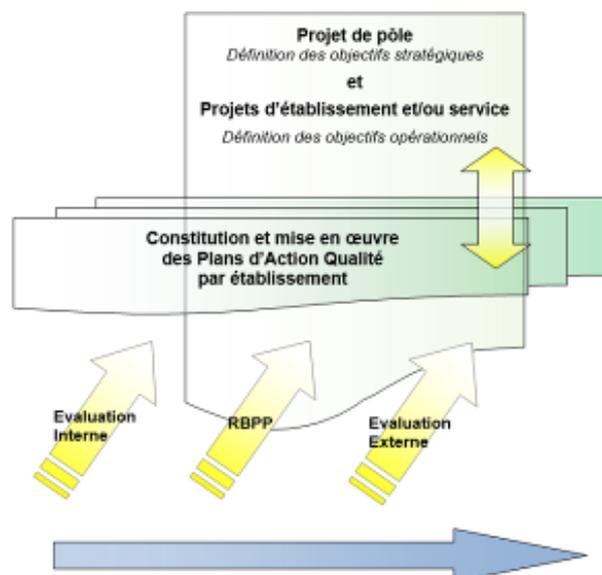
L'amélioration continue de la qualité est formalisée par un plan en articulation étroite avec les projets (Pôle et établissements et services). Ce plan tient également compte des résultats des évaluations internes et externes ainsi que des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Le SAVS a réalisé son premier cycle d'évaluation interne dans le courant 2017 et 2018. Un rapport d'évaluation a été rédigé et transmis aux services du Conseil départemental en avril 2018.

Les partenariats

Le SAVS est un service ouvert sur son environnement et auprès des nombreux acteurs externes, indispensables à l'exercice de ses missions. Il s'agit en effet d'un service par nature, ouvert aux acteurs de terrain afin de permettre **un accompagnement de proximité, cohérent et le plus complet possible** pour les personnes accompagnées. Au sein du SAVS, les questions de partenariat, de réseau et d'ouverture sur la ville et sur son environnement, sont travaillées en lien étroit avec les objectifs déclinés dans le Projet de pôle.

La mise en œuvre du projet du SAVS témoigne de la volonté de mettre le milieu ouvert au centre de l'accompagnement. **Les partenariats sont nombreux et des conventions réalisées chaque fois que cela est utile à la qualité du service.** Les partenariats doivent également permettre d'assurer la transition de la fin de l'accompagnement en organisant avec les personnes accompagnées, des relais après d'autres dispositifs ou acteur du territoire.



LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Dans la perspective des nouveaux arrivants, certainement plus jeunes et avec des besoins différents, le projet de service 2018-2022, identifie 5 orientations stratégiques :

Axe 1 :	Prévention, information sur la parentalité
Axe 2 :	Poursuite et développement de l'accompagnement à la santé
Axe 3 :	Droit et participation des personnes
Axe 4 :	Vieillesse des personnes
Axe 5 :	Mieux prendre en compte les besoins identifiés sur le territoire

LES AXES DE TRAVAIL

Le SAVS du Pôle Adultes Henri Cros a décliné ses orientations stratégiques en 13 axes de progrès/travail dont la réalisation va s'étaler sur la durée du projet de service 2018-2022. Chacun de ces axes de travail fait l'objet d'une fiche action. Ces axes sont les suivants :

Fiche action	Axe de travail	Objectif(s) de l'axe de travail	Orientations stratégiques	Echéancier
1	Construire un programme d'intervention sur la prévention de la parentalité	Sensibiliser les personnes autour des enjeux de la prévention, autour de la parentalité	Axe 1	2021
2	Poursuivre le travail partenarial par le biais de conventions avec d'autres structures	Améliorer et enrichir l'information des personnes autour de ce thème	Axe 1	2021
3	Création d'un groupe de parole autour de la parentalité	Partager des expériences entre parents ou futurs parents	Axe 1	2021
4	Clarifier et définir l'action de la psychologue	Favoriser et faciliter l'accès aux personnes vers les dispositifs de droit commun au niveau thérapeutique	Axe 2	2021
5	Proposer ou animer de ateliers sur le prendre soin de soi en étant acteur de sa santé	Sensibiliser les personnes accompagnées à l'hygiène de vie et à la prévention de soin	Axe 2	2021
6	Construire une convention de partenariat avec la maison de la santé	Faciliter l'accès aux soins	Axe 2	2021
7	Participer à l'évaluation interne	Améliorer la qualité des prestations	Axe 3	2019
8	Actualiser le règlement de fonctionnement	Renforcer la participation des personnes accompagnées à l'organisation du service	Axe 3	Fin 2019
9	Présenter et demander l'autorisation des personnes pour les documents envoyés à des organismes tiers	Renforcer le consentement éclairé de la personne accompagnée	Axe 3	2019
10	Articuler et coordonner les relais du maintien de la vie à domicile	Favoriser le maintien des personnes accompagnées dans un habitat inclusif	Axe 4	2021
11	Lutter contre l'isolement du vieillissement	Elargir l'inclusion dans le tissu social du territoire	Axe 4	2021
12	Communiquer auprès des partenaires sur les prestations du SAVS	Faciliter l'accès à l'information sur les prestations du SAVS	Axe 5	2021
13	Créer une antenne sur Castelmeyran, sous réserve d'acceptation et ouvrir le SAVS à d'autres publics	Répondre aux besoins des personnes sur ce secteur géographique	Axe 5	2019